

Ajout de chien sur la carte professionnelle d'agent de sécurité cynophile

Financement

Formation professionnelle continue
Non conventionnée / sans dispositif

Organisme responsable et contact

ACRU FORMATION
CYNOTECHNIQUE
Marie ELLIE
06.37.06.42.88
acru@hotmail.fr

Accès à la formation

Publics visés :

Demandeur d'emploi
Jeune de moins de 26 ans
Personne handicapée
Salarie(e)
Actif(ve) non salarié(e)

Sélection :

Dossier
Tests
Entretien
Inscription directe ou par un conseiller en insertion professionnelle

Niveau d'entrée requis :

Niveau 3 : CAP, BEP (Niveau 3 européen)

Conditions d'accès :

Être titulaire d'une carte professionnelle en cours de validité. Être propriétaire de son chien (âge minimum12 mois). Chien à jour de ses vaccinations (C/H/L/P/Pi +R). Chien inscrit au Livre des origines (LOF) ou chien dont le phénotype doit correspondre à une des races de chiens habilitées au mordant, telles que définies par la Société Centrale Canine.

Prérequis pédagogiques :

Non renseigné

Contrat de professionnalisation possible ?

Non

Objectif de la formation

Formation et délivrance de l'attestation afin d'inscrire un nouveau chien sur la carte professionnelle d'agent cynophile en sécurité privée, (conformément à l'arrêté du 27 juin 2017 portant cahier des charges applicable à la formation initiale aux activités privées de sécurité.)

Contenu et modalités d'organisation

Obéissance et sociabilité du chien. Maîtriser : – les techniques d'obéissance ; – l'adaptabilité du chien envers son environnement ; – les techniques du binôme maître-chien. Maîtrise du chien dans le cadre de la légitime défense. Maîtriser : – l'opportunité d'une défense avec ou sans muselière en fonction de la situation donnée ; – faire intervenir le chien avec ou sans muselière (défense du maître) dans le cadre de la légitime défense ; – une action mordante. Détection de personnes et d'objets pouvant porter préjudice à la sécurité des biens et personnes. Comprendre et utiliser de manière optimale les qualités naturelles du chien (détection olfactive, aérienne, au sol et souterraine, visuelle et auditive, pistage). Observer et interpréter les réactions du chien durant un cheminement de sa ronde.

Commentaires sur la durée hedmomadaire Les 70 heures de formation ne sont pas obligatoirement à effectuer de façon consécutive. Elles peuvent être réparties sur plusieurs semaines.selon la disponibilité de l'agent.

Parcours de formation personnalisable ? Oui Type de parcours Individualisé

Validation(s) Visée(s)

> Attestation de fin de formation

Et après ?

Suite de parcours

Non renseigné

Calendrier des sessions

Numéro Carif	Dates de formation	Ville	Organisme de formation	Type d'entrée	CPF	Modalités
00394565	du 23/10/2023 au 15/12/2023	Léognan (33)	ACRU FORMATION CYNOTECHNIQUE		Non éligible	
00428267	du 29/01/2024 au 27/12/2024	Léognan (33)	ACRU FORMATION CYNOTECHNIQUE		Non éligible	
00559014	du 20/01/2025 au 20/12/2025	Léognan (33)	ACRU FORMATION CYNOTECHNIQUE		Non éligible	